

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRAN

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du comité syndical

Envoyé en préfecture le 21/01/2020

Reçu en préfecture le 21/01/2020

Affiché le

SLO

ID : 001-250102258-20191216-DM1RECTIFICATIV-DE

Objet de délibération :

Décision modificative n°1 rectificative

Séance du 16 décembre 2019

Sous la Présidence de Madame Jacqueline SELIGNAN, Présidente, sont présents 41 délégués sur 82, convoqués le 06 décembre 2019

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames S. RIGHETTI-M. BOTTEX-E. LAROCHE- Messieurs C. de BOISSIEU - J. DOCHE - C. LIMOUSIN -S. ALBERT- JM SALVADORI-F BOEGLIN-C. RAVET-JM CASTELLANI-G BALUFIN- J. ROLLAND
CC de la Côtière à Montluel : Monsieur B. GUILLET
CC Miribel et du Plateau : Monsieur A. GOY
CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames S. GOY-CHAVENT-M. RUDE - Monsieur G. GUICHARD

Est élu secrétaire de séance :

M. Philippe GUILLOT VIGNOT (C.C. de la Côtière à Montluel)

Mme Jacqueline SELIGNAN, présidente, indique qu'il est nécessaire que soit prise une décision modificative sur le budget 2019.

Pour mémoire, en septembre 2019, une décision modificative a été prise pour réabonder le compte 6811-042 d'un montant de 2 416,30 €.

Il s'agit maintenant de voter l'augmentation de crédits pour la section d'investissement qui se répartira comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| Investissement | Dépenses | | Recettes | |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Baisse crédits | Hausse crédits | Baisse crédits | Hausse crédits |
| Compte 2184 Chapitre 21 | | 2 416,30 € | | |
| Compte 2802-040 Chapitre 28 | | | | + 2 416,30 € |
| Total | | 72 250,00 € | | 35 576,30 € |

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative au budget 2019 du syndicat mixte BUCOPA.

La Présidente du syndicat mixte,

Jacqueline SELIGNAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le

Affichée le

2 1 JAN. 2020

2 1 JAN. 2020